

Rapport des jurys des concours de contrôleur principal du Trésor public (administration centrale) et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle, au titre de l'année 2008.

Les épreuves des deux concours ont déjà fait l'objet de modification par deux arrêtés du 23 janvier 2007 ; les candidats ont donc du adapter leur préparation en conséquence. Cette année, si le Président restait commun aux deux concours, les sujets relatifs aux notes de synthèse étaient différents pour chacune d'entre elle.

Par ailleurs, il apparaît à l'instar des autres années, que le concours de contrôleur principal du Trésor public est plus sélectif que celui de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du fait du nombre de candidats plus important (258 inscrits pour 104) pour un nombre de postes offerts inférieur. Le niveau des prestations des candidats des deux concours est apparu comme équivalent. Enfin, l'âge moyen des candidats et des reçus continue à traduire la démographie des deux corps et ne constitue pas, pour ce qui concerne les résultats, un critère d'appréciation pour le jury. A noter également la très forte proportion de femmes liée à la démographie des corps.

1) La préparation des membres du Jury.

Comme l'année passée, la composition des deux jurys a associé à la fois des fonctionnaires d'expérience et des collègues plus jeunes et de grades administratifs différents, le président étant commun aux deux jurys. Cette association de profils et de grades différents a, à nouveau, parfaitement fonctionné et a été une source de richesse tout au long du déroulement du concours. Celle-ci a aussi favorisé le souhait partagé par le jury, par son président et par l'administration, de professionnaliser le déroulement de l'épreuve en intégrant les apports de collègues ayant réussi le concours B + récemment, et connaissant les spécificités du corps et des fonctions que l'on y exerce.

La préparation suivie par le jury à l'IGPDE, outre le rappel de techniques en matière de concours, a été l'occasion de provoquer des débats et d'arrêter un mode de fonctionnement commun tout en mettant en place un véritable esprit d'équipe et une symbiose qui a fonctionné tout au long du déroulement des concours. Parmi les principes arrêtés en commun, il a notamment été décidé de ne pas retenir de note plancher et plafond de façon à permettre un éventail large de notation. Ce choix a évité, autant que faire se peut, de concentrer un trop grand nombre de candidats autour de la moyenne.

Le souci affirmé a été, notamment pour l'épreuve orale, de permettre aux candidats de donner le meilleur d'eux-mêmes, en les aidant autant se faire que peut, à exprimer toute leur potentialité dans un climat qui s'est voulu celui d'une conversation avec le jury, mais aussi avec des collègues.

2) L'épreuve écrite.

Les sujets retenus par le jury ont été pris en dehors de la sphère d'activité classique du ministère de façon à ne favoriser aucun candidat et de permettre de faire montre de leur ouverture d'esprit. Il est important de souligner que ceux-ci ne présentaient pas de difficultés particulières ni dans la forme ni dans le fond afin d'éviter l'écueil d'un exercice trop scolaire, contraire à la nature d'un examen professionnel; il permettait aux correcteurs d'appréhender rapidement si les candidats maîtrisaient la technique de la note de synthèse, exercice récurrent dans la carrière d'un fonctionnaire.

Le jury avait également choisi de guider les candidats en leur suggérant le plan. Malgré ces facilités, les correcteurs ont noté que le niveau général des résultats pour les deux concours était très moyen. Il ne peut qu'être rappelé aux candidats non admis que la préparation à l'examen professionnel sur la base des fascicules de l'IGPDE permet d'acquérir des connaissances solides et la méthodologie adéquate, et offre la possibilité de réaliser des exercices « blancs » afin de franchir le cap de cette première épreuve.

Il convient aussi de confirmer à ce titre qu'une mauvaise note de synthèse conduit généralement à la non-admissibilité et qu'une note de synthèse très moyenne ne permet généralement pas d'être admis et ce malgré un oral satisfaisant, du fait des coefficients affectés aux deux épreuves.

En ce qui concerne le seuil d'admissibilité, le jury a retenu une note (différente pour chacun des concours compte tenu du différentiel d'inscrits), de façon à ne pas donner de fausses espérances à des candidats déjà en retard à l'issue de l'épreuve écrite et qui n'auraient, de ce fait, quasiment aucune chance de rattraper leur retard.

3) L'épreuve orale

Pour la quasi-totalité des admissibles, la présentation des fonctions, le plan et le respect du temps imparti étaient bien maîtrisés (10 mn). On ne peut que souligner l'efficacité de la préparation de l'IGPDE dans ce domaine

Les candidats étaient d'abord interrogés sur leur exposé de fonctions par le président, puis par chacun des membres du jury (20 mn). Les questions se sont concentrées sur les attributions, puis sur l'environnement immédiat, enfin sur l'action administrative en général, les réformes en cours, et celles du ministère en particulier. Le jury s'est également attaché à poser des questions amenant le candidat à prendre position, voire à le mettre en situation. Pour certains candidats particulièrement brillants, quelques questions de culture générale ont été posées.

De manière globale, les candidats n'avaient pas de difficulté à soutenir la discussion pour ce qui concerne leurs fonctions même si certains avaient quelques problèmes à expliquer leur rôle au sein de leur structure. En revanche, beaucoup étaient moins à l'aise quant les questions devenaient plus générales. A ce titre il ne peut qu'être rappelé toute l'importance de la préparation de l'IGPDE ; le jury est en droit d'attendre s'agissant de fonctionnaires qui postulent à un grade de B +, proche de la catégorie A, que les fonctions exercées soient restituées dans le contexte de l'action administrative, au plan du ministère et de l'action publique, ainsi qu'au plan local et national, et que chacun ait une connaissance globale des grandes réformes en cours ou en projet.

A noter cependant le caractère presque monolithique des conclusions d'exposé ; quasi systématiquement les candidats faisaient le résumé de leurs qualités puis indiquaient que la nomination au grade supérieur leur permettrait de prendre des nouvelles responsabilités. Le pourtour, le domaine et la motivation de ces responsabilités revendiquées n'apparaissait cependant pas des plus évidents dans le cadre des questions posées ensuite lors de l'entretien. Il serait peut être opportun de laisser plus de créativité sur cette note finale, l'exercice conclusion finissant pas devenir caricatural à la suite de l'audition d'un certain nombre de candidats.

Dans la plupart des cas, il y a eu corrélation entre les notes obtenues à l'écrit et à l'oral. La délibération finale, à ce titre n'a pas soulevé de difficultés particulières. La liste des reçus traduit à la fois la diversité des structures du ministère et permet de reconnaître les qualités professionnelles d'agents d'âges différents.

En conclusion, le jury tient à nouveau à souligner toute l'importance de la préparation de l'IGPDE en particulier pour ce qui concerne la maîtrise de la note de synthèse. Il réaffirme la nécessité pour les candidats d'être capable de resituer la fonction exercée dans le cadre de l'action du ministère, et d'avoir une connaissance globale des grands chantiers menés par les pouvoirs publics et le gouvernement.

Pour ce qui concerne la composition du jury, la diversité des profils, des parcours et des grades est un élément extrêmement positif à la fois pour les candidats et les membres de jury eux-mêmes.

Enfin, les membres du jury tiennent à nouveau à remercier les agents du secteur concours de la DPAEP dont l'efficacité, le professionnalisme et le sens de l'accueil ont largement contribué au bon déroulement des épreuves.

Thierry Mahler

PJ : - éléments statistiques sur les concours 2008

ELEMENTS STATISTIQUES

	INSCRITS				PRESENTS				ADMISSIBLES				ADMIS LISTE PRINCIPALE				ADMIS LISTE COMPLEMENTAIRE			
	Hommes	Femmes	Total	Moyenne d'âge	Hommes	Femmes	Total	Moyenne d'âge	Hommes	Femmes	Total	Moyenne d'âge	Hommes	Femmes	Total	Moyenne d'âge	Hommes	Femmes	Total	Moyenne d'âge
Contrôleur principal du Trésor public d'administration centrale	29	229	258	46	25	196	221	46	4	58	62	44	4	25	29	45	0	2	2	40
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	27	77	104	49	23	67	91	48	11	47	58	49	7	34	41	48	0	2	2	56